

**Le Club de l'Age d'Or et le Comité des fêtes organisent leur brocante.
Dimanche 25 août 2024 à partir de 6 heures au centre du village.**

Prix d'un emplacement de 3m, 10€
Aucune inscription ne sera prise par la mairie
Tout est géré par le Club de l'Age d'Or et le Comité des fêtes.

N° de l'emplacement : Règlement : espèce.....
..... Chèque.....

Une permanence sera assurée,
Les mercredis : 03, 10, 24 de juillet et les mercredis 07, 21 d'août
De 18h à 19h30 à la salle de réception à la mairie

Règlement intérieur de la brocante

L'inscription sera effective à la réception du règlement et les numéros d'emplacement seront attribués automatiquement, aucun changement d'emplacement sera toléré.

Les emplacements seront réservés le jour de la brocante de 6h à 8h, passé ce délai ils pourront être attribués à d'autres exposants sans possibilités de remboursement.

Les emplacements sont limités à 3m (maximum 15m)

Aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci

Les professionnels ne sont pas acceptés sur la brocante. Les personnes vendant que des objets neufs, en série, laissant à penser qu'il s'agit d'un commerce habituel, seront interdits et refoulés, elles ne pourront prétendre à un remboursement.

Les exposants ne peuvent vendre que des objets d'occasions en nombre limité.

La vente d'objets d'armes et de produits illicites est strictement interdite.

.....
Bulletin d'inscription.

N° l'emplacement.....Règlement : espèce.....Chèque.....

Nom.....prénom.....

Adresse.....

Carte d'identité n°.....délivrée le.....lieu.....

N° de téléphone ou mobile.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 25 août 2024 et m'engage à respecter le règlement intérieur de la brocante de la brocante ci-dessus.

Fait à Champigny , le

signature

TSVP....

Nourriture :

La restauration et la vente de boissons, les viennoiseries et café seront assurées exclusivement par l'organisation et les commerçants locaux en possession de la licence appropriée.

Seuls les professionnels présents sur la brocante seront désignés par l'organisation de la brocante :

Un marchand de frites, sandwiches, et 1 marchand de glace afin que le public puisse se restaurer.

Hygiène et propreté :

Des sacs poubelles sont distribués gratuitement aux exposants, les emplacements devront être laissés propres.

Des toilettes sont à la disposition des exposants et visiteurs dans la salle de réception à la mairie :

Moyennement 0.20 centimes.

Divers :

L'inscription à la brocante entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur désigné ci-dessus.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout contrevenant.

Aucune réservation par mail ne sera assurée